

NO 55

ARGUS JOURNAL

MARS/AVRIL 1982 - MARCH APRIL 1982

Bulletin de nouvelles publié par la C.B.P.Q./C.P.L.Q.
News Bulletin published by the C.B.P.Q./C.P.L.Q.
360, rue LeMoyne
Montréal, QC
845-3327

SOMMAIRE / CONTENTS

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 3 Le mot du président - A word from the President
- 4 Rapport du registraire

NOUVELLES DES COMITES

- 6 Comité sur la Conditions d'exercice de la profession
- 10 Comité des Bibliothécaires scolaires
- 18 Les bibliothécaires et l'éducation des adultes
- 22 Comité mixte ABQ/QLA - ASTED - C.B.P.Q. concernant la politique du livre et de la lecture

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

- 24 L'informatique, véhicule ou témoin de l'information documentaire
- 27 L'utilisation des microordinateurs dans les bibliothèques
- 28 48e Conférence générale de l'IFLA, Montréal, 22 au 28 août 1982
- 30 La bibliothèque et les personnes handicapées
- 32 iNet Discussed et SLA Meeting

DOSSIERS ET NOUVELLES

- 33 Nouvelles - McGill University, Graduate School of Library Science
- 34 Communiqué de Presse - Ecole de bibliothéconomie, Université de Montréal
- 35 Avis aux anciens membres

TRIBUNE LIBRE

- 36 Formation en éducation et bibliothéconomie

ARGUS JOURNAL SUPPLEMENT

Propositions pour une politique relative aux centres documentaires des écoles publiques. Mémoire soumis au Ministre de l'Education.

VACANCES DU PERSONNEL DU SECRETARIAT

Le Secrétariat sera fermé du lundi 12 juillet au vendredi 16 juillet inclusivement pour permettre au personnel de prendre leurs vacances.

Merci de votre collaboration.

Le directeur général,



Colette Rivet, bibl. prof.

NOTES

Le prochain numéro d'Argus Journal qui sortira fin juillet sera consacré au 13e Congrès que nous venons de vivre.

Merci à nos chroniqueurs pour leur célérité à nous remettre leurs textes.

Le mémoire que la C.B.P.Q. a soumis au ministre des Affaires culturelles lors de sa tournée sera aussi publié dans ce numéro: Le Québec: Un enjeu culturel.

ERRATUM

Rapport Annuel

p.i. : Le nom de madame Ginette Gagnier a malheureusement été omis de la liste des administrateurs. Nous vous prions de bien vouloir l'ajouter. Le mandat de madame Ginette Gagnier se terminait en mai 1982.

Le comité d'Argus Journal

Présidente : Louise Carpentier, bibl. prof.
Editeur : Colette Rivet, bibl. prof.
Membres : Micheline Godbout, bibl. prof.
: Madeleine Laliberté, bibl. prof.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

LE MOT DU PRESIDENT - A WORD FROM THE PRESIDENT - LE MOT DU PRESIDENT - A WORD FROM THE PRESIDENT - LE

Le Congrès annuel vient de se terminer. Plus d'une centaine de nos membres ont participé aux exercices d'auto-évaluation, à l'Assemblée annuelle, aux activités sociales; ils ont eu l'occasion, mieux que parfois dans le passé, de visiter les stands de nos exposants. Nous remercions ceux-ci de leur présence et de leur appui.

Merci à Madeleine Beaudoin et à son comité d'organisation, au personnel du secrétariat, très présent et si gentil, à Hubert Perron, directeur des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal, à sa vice-recteure, et à son institution, notre hôte pour le Congrès 1982.

Notre objectif de l'an qui vient comprend deux volets qui s'imbriquent relativement bien, ce sont le titre réservé et les tâches professionnelles, disons les deux "T" de 1982-1983.

L'Office des professions vient de publier un document d'une centaine de pages: Le titre réservé et la protection du public. Sans doute, nous ne sommes pas, au sens légal, une "corporation professionnelle", mais une corporation de "professionnels". Mais "mutatis mutandis" (en français: toutes choses étant égales par ailleurs) nous devons valoriser à plein le titre que la loi nous réserve, titre qui précédait la loi actuelle régissant les Corporations. Déjà, deux de nos membres étudient les avenues diverses que propose le texte. Nous aurons l'occasion d'étendre la consultation et d'en reparler au sein de la Corporation.

Le second volet, ce sont les tâches professionnelles. Vous avez reçu, peu avant le Congrès de mai, une mise à jour de ces tâches. Il nous faudrait, sans nécessairement avoir recours à des maîtres ès prospective et futurologie, énumérer dans nos tâches, en termes non-équivoques, les différents champs d'exercice de la profession, où certains des nôtres exercent déjà leur activité et que, de plus en plus, nos jeunes collègues et leurs successeurs connaîtront.

Cet exercice et cette conscientisation nous prépareront, excellemment au Congrès de Québec de mai 1983. Ce Congrès, dont le thème a déjà été soumis à un "brain-storming" par nos collègues de la région de Québec, se veut un engagement vers l'avenir. Le bibliothécaire continuera d'exercer sa profession au service de la société québécoise dans le domaine de l'information documentaire, mais les méthodes, les aires d'action, l'instrumentation et, peut-être surtout son rôle plus individualisé dans un ensemble plus technique, s'avèreront assez différents de ce qu'on connaît aujourd'hui, en général. Il faudra donc que nos tâches expriment déjà cette réalité dans laquelle nous nous engageons inexorablement.

During the coming year, the members of the Corporation are invited to join together in exploring two aspects of our professional life, which I described at the recent convention, that is the Title and the Tasks.

In March 1982, the Office des professions issued a document: Le titre réservé et la protection du public (109 pp). There are quite a few suggestions on how a corporation, which has not the full control over the exercise of its profession but only the title can, de facto, end up being recognized as a guarantor of quality and responsibility. Our Corporation, though not being legally "une corporation professionnelle" is nonetheless a Corporation of librarians whose members, personally, can claim a reserved title, under the law. There are precedents quoted and suggestions made which the Corporation could well use in promoting its image and reality to public opinion in the province.

The other goal for the year is the updating of our list of professional tasks. An translation into English of the latest list is now available at the Secretariat (360 Le Moyne Street, Montreal, H2Y 1Y3, (514) 854-3327). The list, prepared by a Committee chaired by Robert Cardinal, has been translated by Donald McKenzie of Québec City. As librarianship has begun already to evolve quite radically in many ways, it is time that the Corporation stake claims to new areas of documentary information, which is its rightful field of service.

This view of our profession is being considered very seriously by our colleagues from Québec City who are organizing our next annual convention in the Capital City. The theme of the 1983 annual meeting will explore precisely the library of the year 2 000 and concern itself with the librarian whose outlook and techniques are rapidly changing. "T" and "T", title and tasks, will then be the concern of the membership, Board, and Executive 1982-1983.

Thursday, May 13, 1982, I presented a brief during the public hearing which the Minister of Cultural Affairs, Clément Richard, held in Montréal. The text had been prepared by Alain Perrier, professor at the Ecole de bibliothéconomie. I noted that in the same session three other briefs were submitted by librarians, all members of the Corporation. Maurice Auger, president of ASTED, Diane Mittermeyer, member of the Board and vice-president of QLA/ABQ, and Marie-Louise Simon, president of the Conférence des directeurs de bibliothèques publiques de l'Ile de Montréal. This is normal, but it is also gratifying to see that members of the Corporation are in the forefront of library activity and promotion in the province.

Happy Summer!

Dans le cadre de la tournée du ministre Clément Richard des Affaires culturelles sous le thème "L'enjeu culturel au Québec", la Corporation a présenté un mémoire, jeudi le 13 mai, à Montréal. Le texte, préparé par Alain Perrier de l'Ecole de bibliothéconomie, avait été approuvé par le Bureau au moment du Congrès. A la même séance du 13, l'ASTED y présentait aussi un mémoire (Maurice Auger, président) ainsi que l'ABQ/QLA (Diane Mittermeyer, vice présidente) et la Conférence des directeurs de bibliothèques publiques de l'Ile de Montréal (Marie-Louise Simon). Fait à remarquer: ce sont tous des membres de la Corporation qui parlaient au nom de leur groupe, signe de présence et d'engagement de nos membres au service du Québec.

Bonnes vacances!

Le président de la Corporation,

Paul-Emile Filion, s.j., bibl. prof.
President of the Corporation

RAPPORT DU REGISTRAIRE

COMITE D'ADMISSION

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE LA

CORPORATION DU 3 MARS AU 17 MAI 1982

BROCHU, Jocelyne
BUTLER, Patricia
CHEVRIER-LETELLIER, Fancine
CONSTANTIN, Céline
DESJARDINS, Guy
DUHAMEL, Marie

GOSSELIN, Lise
RIOPEL, Jean-Marie
ROBERT, André
ROBITAILLE, Suzanne
SNOWBALL, George Joseph

La Corporation compte maintenant 904 membres.

LES MEMBRES DU BUREAU 1982/83

Président : Paul-Emile Filion *
Vice-présidente élue : Rachèle Tremblay ** (nouvelle élue -
Présidente désignée en mai 1983)
Secrétaire : Madeleine Laliberté *
Trésorier : Michel Boisvert *
Conseillère : Michelle Bachand ** (nouvelle élue)

Administrateurs

Roger B. Bernier ** (nouvel élu)
Robert Dufort *
Gaston Dumont * (termine le mandat de Françoise Jobin)
Marielle Duran ** (nouvelle élue)
Donald McKenzie ** (nouvel élu)
Diane Mittermeyer *
André Paradis ** (nouvel élu)
Yvon Paquin *

* Mandat se terminant en mai 1983

** Mandat se terminant en mai 1984

NOUVELLES DES COMITÉS

COMITE SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PROFESSION

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec 360, rue Le Moyne
Montréal H2Y 1Y3
514/845-3327

Corporation of Professional Librarians of Québec

Montréal, le 26 avril 1982

Monsieur Pierre Sarault
Sous-ministre
Fonction publique du Québec
1052, rue Conroy
3^e étage, Bloc 4
Québec, QC G1R 4Z9

Monsieur le Sous-ministre,

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec aimerait attirer votre attention sur le problème, depuis longtemps discuté parmi les bibliothécaires de la fonction publique du Québec, des attributions inscrites dans le Règlement de classification numéro 112 concernant les bibliothécaires (Règ. C.T. 126680 du 3 juin 1980, G.O.Q., 6 août 1980, pp. 4535-4536).

En effet, des rumeurs relatives à la demande de divers ministères de réviser la classification d'une vingtaine de corps d'emploi dont celui des bibliothécaires nous incitent à vous proposer une version plus pertinente des attributions relatives à ces professionnels.

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, après avoir consulté plusieurs de ses membres travaillant dans tous les domaines de la fonction publique québécoise, a jugé opportun de vous proposer de nouvelles attributions pour les raisons suivantes: le rôle prédominant joué par le gouvernement du Québec dans l'organisation du monde documentaire québécois, le libellé même des attributions relatives au corps d'emploi des bibliothécaires et l'évolution du monde documentaire.

Le gouvernement du Québec, à travers les institutions et les programmes qu'il a lui-même créés, joue un rôle prépondérant dans l'information documentaire au Québec. Mentionnons à titre d'exemples la Bibliothèque nationale du Québec, les Archives nationales du Québec, la Centrale des bibliothèques, l'Informatech, le réseau des bibliothèques publiques et scolaires, les bibliothèques centrales de prêt et le nouveau programme des publications gouvernementales de la Bibliothèque administrative. Vous conviendrez donc avec nous que la perception et la considération de l'Etat relative au rôle professionnel des bibliothécaires influence directement le comportement de tous les intervenants de la documentation.

Les attributions caractéristiques du corps d'emploi des bibliothécaires, telles qu'on peut les lire dans l'actuel Règlement de la Commission de la fonction publique, sont désuètes et n'offrent qu'une étroite vision de l'ensemble des responsabilités assumées par les bibliothécaires dans les ministères et organismes régis par la fonction publique:

- la première phrase du texte de ces attributions est lapidaire et ne peut suffire à décrire le rôle inhérent au professionnel de la documentation qu'est le bibliothécaire;

- la seconde phrase reprend ponctuellement et presque littéralement l'une des attributions caractéristiques au corps d'emploi des agents culturels, laquelle vise leur rôle au Service des bibliothèques publiques du ministère des Affaires culturelles;

- la troisième phrase réfère à un rôle d'exécutant qui relève des attributions relatives aux bibliothécaires.

Ce texte, tel qu'actuellement rédigé, nous apparaît donc très en deçà de la réalité du travail habituel des bibliothécaires et dévalorise l'ensemble de notre profession.

La toile de fond de la scène documentaire québécoise a considérablement évolué depuis une quinzaine d'années. L'explosion documentaire, affectant à la fois les publications et les documents administratifs, se gère de plus en plus difficilement: on ne peut plus confier à des amateurs sans formation l'implantation ou la coordination de centres de documentation ou de centres de gestion de dossiers qui représentent une part grandissante du budget de plusieurs ministères. Cette explosion de la documentation et la technologie de pointe utilisée pour la rendre accessible aux usagers (réseaux de traitement ou réseaux de repérage par télématique) nécessitent l'élaboration et l'application de normes sophistiquées de traitement, de repérage et d'indexation de la documentation.

C'est pourquoi on exige des bibliothécaires une formation de deuxième cycle universitaire en bibliothéconomie qui les prépare à affronter plus efficacement les multiples défis qui résultent de l'évolution de la scène documentaire. De plus, l'arrivée sur le marché du travail de bibliothécaires ou techniciens en documentation (diplôme d'études collégiales) a contribué à cette modification des perspectives de notre profession en libérant les bibliothécaires pour des fonctions relatives à l'organisation, la normalisation, l'évaluation, etc... de services documentaires.

Pour toutes ces raisons, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec vous demande de réviser la section du Règlement de la Commission de la fonction publique relatives aux attributions caractéristiques des bibliothécaires qu'elle juge désuètes. Nous joignons à la présente une copie de l'actuel Règlement de classification numéro 112 concernant les bibliothécaires ainsi que le texte d'une Proposition de règlement de classification pour les bibliothécaires du Gouvernement du Québec: attributions caractéristiques du corps 112 et modification aux conditions spécifiques d'admission.

Veillez croire, Monsieur le Sous-ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Le président de la Corporation,



Paul-Emile Filion, s.j., bibl. prof.

PEF/sr

Pièces jointes

c.c.: aux bibliothécaires de la fonction publique du Québec

Corporation
des bibliothécaires
professionnels
du Québec

360, rue Le Moyne
Montréal H2Y 1Y3
514/845-3327

Corporation
of Professional
Librarians of Québec

PROPOSITION DE MODIFICATION
DU REGLEMENT DE CLASSIFICATION
POUR LES BIBLIOTHECAIRES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC

Attributions caractéristiques du corps 112

Les bibliothécaires forment dans la fonction publique un corps de fonctionnaires chargés d'élaborer les politiques relatives à l'organisation des bibliothèques, des centres de documentation et de gestion des documents, et d'en coordonner le fonctionnement interne et en réseau.

Ils évaluent les ressources documentaires et en effectuent le choix et l'élagage selon les besoins.

Ils conçoivent, établissent et normalisent des systèmes de repérage documentaire; ils analysent la documentation et élaborent des langages documentaires.

Ils se voient confier la classification, la circulation, l'entreposage, l'élimination et la conservation des documents administratifs et légaux nécessaires à la poursuite et à la réalisation des objectifs d'un ministère ou d'un organisme de l'Etat.

Ils conseillent les usagers dans la recherche de l'information et dans l'utilisation optimale des ressources documentaires, et dispensent des services personnalisés de diffusion de l'information documentaire.

Conditions spécifiques d'admission

- 3) Etre membre de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

COMITE DES BIBLIOTHECAIRES SCOLAIRES

**Corporation
des bibliothécaires
professionnels
du Québec**

**360, rue Le Moyné
Montréal H2Y 1Y3
514/845-3327**

**Corporation
of Professional
Librarians of Québec**

Montréal, le 22 février 1982

Monsieur Maurice Brunet
Directeur général
Commission des écoles
catholiques de Montréal
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal, QC
H1X 3B3

Objet: Bibliothèque centrale

Monsieur le directeur général,

Le personnel de la Bibliothèque centrale de la Commission des écoles catholiques de Montréal informait récemment les associations dans le domaine de la documentation et des bibliothèques que l'existence de cette bibliothèque était de nouveau menacée et qu'elle se trouverait dans la même situation précaire qu'il y a cinq ans.

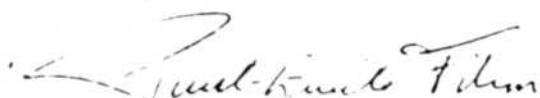
La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec avait alors vigoureusement réagi à la fermeture éventuelle et au démantèlement de cette importante bibliothèque dans le domaine de la pédagogie qui constitue un ensemble de documents des plus riches et des mieux fournis pour les instituteurs de langue française en Amérique du Nord. La documentation qui s'y trouve accumulée remonte à cinquante ans et comprend plusieurs documents précieux et irremplaçables. Un manque de continuité dans le développement de ce secteur et, pire encore, un démantèlement et un fractionnement de ces ressources si patiemment amassées seraient une perte irréparable pour le patrimoine québécois et une source perdue pour la formation des maîtres.

Il nous apparaît donc, qu'en dépit des contraintes budgétaires auxquelles tout le monde a à faire face présentement, il faille à tout prix sauver cette bibliothèque et la conserver dans toute son intégrité quitte, pour parer à l'inévitable, à réduire ses effectifs et à réduire également les services à la clientèle. Cette mise en veill-

leuse relative permettrait de reconsidérer la situation et, à la suite d'une meilleure conjoncture, de lui redonner tous les moyens pour qu'elle puisse remplir les fins pour lesquelles elle a été constituée.

Croyant que vous voudrez bien prendre en très sérieuse considération ces observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'assurance de notre entière collaboration.

Le président,



Paul-Emile Filion, bibl. prof.

PEF/sr

c.c. Dr Luc Larrivée, président de la C.E.C.M
Monsieur André Langevin, directeur du Service des projets éducatifs
Monsieur Camille Laurin, m.d., ministre de l'Éducation
Madame Thérèse Lavoie-Roux, députée de l'Acadie

CHANGEMENTS D'ADRESSE

ASTED Inc.
7243, rue Saint-Denis (Métro Jean-Talon)
Montréal, QC H2R 2E3
(514) 271-3349

IFLA
IFLA Headquarters
c/o Koninklijke Bibliotheek
Prins Willem Alexanderhof 5
The Hague, Netherlands
Telephone 70 140884
Telex 31500 kb nl

Adresse postale
IFLA Headquarters
P.O. Box 95312
2509 CH The Hague, Netherlands

Vient de paraître

Répertoire des bibliothèques spécialisées de la région de Montréal, 14e édition, Special Library Association, Section de l'est du Canada, 1982 - Prix: 15,00\$
Commande: Madame Amy Scowen, Centre de documentation, TPF & C Ltée, 800 boul. Dorchester ouest, suite 3010, Montréal, QC H3B 1X9 - Chèque à l'ordre de: Section de l'est du Canada - Special Library Association.

Corporation
des bibliothécaires
professionnels
du Québec

360, rue Le Moyne
Montréal H2Y 1Y3
514/845-3327

Corporation
of Professional
Librarians of Québec

Montréal, le 24 mars 1982

Monsieur Marcel Giroux
Président
Commission scolaire régionale d'Orléans
643 Avenue du Cénacle
Case postale 5160
Beauport, QC
G1E 6B6

Monsieur le président,

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec vient d'apprendre que vous êtes à la veille de retirer plusieurs sinon tous les responsables des bibliothèques de vos écoles polyvalentes dans le cadre d'une révision de votre plan d'effectif; vous en avez déjà prévenu le Syndicat.

Les bibliothèques ne constituent pas uniquement des "supports" à l'enseignement; elles sont essentielles aux nouveaux programmes du ministère de l'Éducation (Livre "orange"). C'est un instrument privilégié pour les professeurs et encore plus pour les étudiants. Surtout, ce n'est pas la meilleure façon de revaloriser l'école publique que de diminuer la qualité de ses services.

Les parents dans l'École de demain ont le dernier mot à dire dans l'orientation de leurs écoles; ils doivent dès aujourd'hui s'engager dans la bataille pour la conservation et l'amélioration des bibliothèques. De toute façon, c'est souvent d'abord à la polyvalente, plutôt qu'au cégep, que les gars et les filles découvrent à la bibliothèque, bien davantage que dans les manuels, leurs possibilités d'épanouissement et de dépassement qui leur font choisir leur carrière. Les parents d'adolescents le savent et ils seraient très surpris et indignés que vous sembliez l'ignorer quand vous procédez à des coupures budgétaires, fonction des priorités de l'enseignement.

Nous savons que plusieurs titulaires de postes de direction dans les polyvalentes ne sont pas membres de la Corporation et ne pourraient le devenir car ils ne possèdent pas la formation universitaire et professionnelle requise. Il serait dommage que le nouveau critère de sélection

Montréal, le 24 mars 1982

devienne le bas niveau de rémunération et qu'on confie la responsabilité de la bibliothèque à n'importe quel ou quelle employé/e, si sympathique qu'elle ou qu'il puisse être, à condition que ça coûte moins cher. Comment nos directeurs d'écoles peuvent-ils accepter de telles mesures?

Nous espérons, Monsieur le président, que vous saurez défendre auprès de vos collègues les intérêts et les préoccupations de vos étudiants et de leurs parents; nous savons que les intérêts en question vous tiennent à coeur.

Les difficultés budgétaires actuelles fourniront peut-être l'occasion de ré-évaluer la place des bibliothèques dans le processus pédagogique et aussi, avec le concours du ministère de l'Éducation, de restructurer le système pour y introduire de vrais professionnels de la documentation et de l'animation culturelle en matière de lecture, ces gens dont l'absence dans le passé explique sans doute des décisions plutôt radicales, mais peut-être explicables. En tout cas, il ne faudrait pas réduire ces professionnels à des tâches de commis, mais leur fournir le support clérical normal et essentiel à l'exercice de leur profession.

Si la récente pénurie de moyens financiers permettait une évaluation sérieuse des ressources et des services de bibliothèque, évaluation qui dépasse votre commission régionale, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec s'en réjouirait. Le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires peuvent d'ailleurs compter à cet effet sur la collaboration de la Corporation. Évidemment, certains cadres "improvisés" bibliothécaires, comme aussi certains diplômés qui se sont quasi systématiquement abstenus de partager avec leurs collègues le renouveau technique et culturel, pourront y perdre des plumes. Mais c'est peut-être le risque à assumer.

Soyez assuré, Monsieur le président, de ma sympathie pour vos problèmes financiers et de mon intérêt pour une solution heureuse et permanente de la situation, à l'avantage de la qualité de l'enseignement que dispense votre commission scolaire.

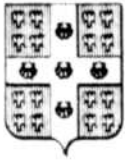
Le président,



Paul-Emile Filion, s.j., bibl. prof.

c.c.: Monsieur Camille Laurin, ministre de l'Éducation
Monsieur Claude Benjamin, président, Conseil supérieur de l'éducation
Monsieur Clément Richard, ministre des Affaires culturelles
Madame Monique Simard, présidente, Comité de parents - C.S.R.O.

NDLR: Deux interventions du même genre ont été adressées en avril et en mai à la Commission des écoles catholiques de Montréal et à la Commission scolaire Jérôme-Le Royer concernant aussi des coupures de postes de bibliothécaires responsables de bibliothèques.



UNIVERSITÉ LAVAL
BIBLIOTHÈQUE
CITÉ UNIVERSITAIRE
QUÉBEC CANADA
G1K 7P4

21 avril 1982.

Monsieur Paul-Emile Filion
Président
Corporation des bibliothécaires
professionnels du Québec.
360, rue Le Moyne
Montréal, Qué.
H2Y 1Y3

Monsieur le président,

Le 24 mars dernier, vous adressiez au président de la Commission scolaire régionale Orléans, une longue lettre relative au plan d'effectifs préparé par cette commission, et touchant le personnel professionnel des écoles secondaires, tout particulièrement les bibliothécaires dont on semble vouloir se départir allègrement.

Nous ne croyons pas avoir quoi que ce soit à ajouter à la mise en garde et au cri d'alarme que vous y exprimez. Votre ton objectif et pondéré, ainsi que la rigueur de votre argumentation ont déjà sûrement conduit les autorités de cette commission scolaire à une réflexion sérieuse, et à une remise en question de leurs projets premiers.

Cependant, par notre travail de bibliothécaires dans une université, nous nous considérons aux premières loges pour juger des effets désastreux à long terme d'une politique à court terme, pour ne pas dire à courte vue. Situés à la pointe de cette pyramide que constitue l'ensemble du système éducatif de la province, nous y subissons les contrecoups de tout ce qui se passe plus bas. Or le coup de barre que cette commission s'apprête à donner, après bien d'autres d'ailleurs, nous inquiète considérablement.

Au moment où nous commençons à peine à ressentir à l'Université les effets de la mise en place d'un véritable réseau de bibliothèques scolaires, grâce surtout à l'engagement d'un personnel qualifié et compétent, il serait extrêmement regrettable qu'une certaine panique devant une situation financière qui ne peut être que temporaire, pousse à des décisions qui pourraient presque nous faire repartir à zéro.

Renouvelant notre entier appui à la position que vous avez prise au nom de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, nous espérons, Monsieur le président, que, tout en trouvant une solution heureuse à ses problèmes financiers, cette commission scolaire saura sauvegarder la qualité de l'enseignement, dont un excellent service de bibliothèque est une garantie.

Un groupe de bibliothécaires
de l'Université Laval.

Claude Bonnelly

Claude Bonnelly
Directeur adjoint.

Rosario De Varennes

Rosario De Varennes
Conseiller aux systèmes automatisés.

Agathe Garon

Agathe Garon
Chef, de la Division de la circulation
des documents.

Yvon Hardy

Yvon Hardy
Chef de la Division du traitement

Philippe Houyoux

Philippe Houyoux
Chef de la Division des
Sciences humaines et sociales.

Marcel Hudon

Marcel Hudon
Chef de la Section des
thèses & livres rares

Louis-Philippe Jolicœur

Louis-Philippe Jolicœur
Conseiller à la documentation en
Sciences de l'administration

Lucien Papillon

Lucien Papillon
Directeur du Secteur des
services techniques

c.c.: M. Marcel Giroux, Président
Commission scolaire régionale d'Orléans.

Corporation
des bibliothécaires
professionnels
du Québec

360, rue Le Moyne
Montréal H2Y 1Y3
514/845-3327

Corporation
of Professional
Librarians of Québec

Montréal, le 14 mai 1982

Monsieur Camille Laurin, m.d.
Ministre de l'Education
Ministère de l'Education
1035 de la Chevrotière - 5e étage
Québec, QC G1R 5A5

Monsieur le ministre,

Depuis nombre d'années déjà la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, toujours attentive à l'état et à l'évolution des bibliothèques en milieu scolaire, a sollicité l'attention de votre ministère sur cette importante question.

En février 1980, elle faisait parvenir à votre prédécesseur, M. Jacques Yvan Morin, un document qui tentait de cerner les éléments du problème auquel faisaient face les bibliothèques de milieu scolaire (primaire et secondaire): Le personnel professionnel dans les bibliothèques d'écoles élémentaires et secondaires: éléments du problème. Puis en novembre 1980 nous vous avons manifesté notre consternation quant au démembrement du Service des bibliothèques d'enseignement.

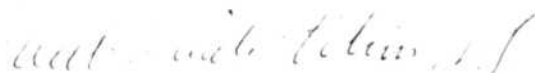
En mai dernier, nous vous faisons parvenir le document intitulé: Le personnel responsable des bibliothèques d'écoles francophones, primaires et secondaires au Québec: formation et performance qui était le résultat d'une enquête effectuée par l'Université du Québec à Trois-Rivières à la demande de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

J'ai le plaisir de vous soumettre aujourd'hui des Propositions pour une politique relative aux centres documentaires des écoles publiques. Ce document constitue le résultat de notre réflexion sur la problématique du développement des bibliothèques en milieu scolaire au Québec.

Nous savons que votre ministère prépare actuellement un plan d'action sur le développement de ces bibliothèques. Aussi espérons-nous que ce document permettra d'enrichir les travaux déjà commencés.

Recevez, Monsieur le ministre, avec l'assurance de notre entière collaboration, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président de la Corporation,



Paul-Emile Filion, s.j., bibl. prof.

NDLR: Le mémoire: Propositions pour une politique relative aux centres documentaires des écoles publiques est publié à la fin de ce présent numéro d'Argus Journal. Les autres textes cités sont disponibles sur demande au Secrétariat de la C.B.P.Q.

LIVRES CANADIENS A VENDRE

La Bibliothèque municipale de Trois-Rivières possède un bon nombre de livres canadiens qu'elle met en vente à prix très abordables. Les institutions intéressées à recevoir une liste des volumes doivent écrire ou téléphoner à:

Service du catalogage
Bibliothèque municipale de Trois-Rivières
a/s Nicole Dumoulin
Place de l'Hôtel de Ville, C.P. 1713
Trois-Rivières, P.Q.
G9A 5L9
Tél.: (819) 374-3521, poste 346

LES BIBLIOTHECAIRES ET L'EDUCATION DES ADULTES

Ceux qui ont suivi de près les activités de la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes, mieux connue en tant que Commission Jean du nom de sa présidente Michèle Jean, seront heureux d'apprendre que cette Commission vient de déposer son rapport final. Intitulé Apprendre: une action volontaire et responsable, ce rapport se veut l'"énoncé d'une politique globale de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente".

Il serait quelque peu hasardeux de vouloir résumer un rapport qui comprend 869 pages, 463 recommandations et 6 parties constituant autant de facettes distinctes de l'actualisation de cet énoncé de politiques. Nous nous en voudrions cependant de ne pas rappeler ici les principaux éléments de ce rapport qui ont, ou pourraient avoir, une incidence majeure sur le développement des bibliothèques au Québec, particulièrement des bibliothèques publiques et scolaires.

Rappelons que c'est en janvier 1980 que le Gouvernement du Québec créait une commission de huit (8) membres pour étudier et faire rapport sur la formation professionnelle et la formation socioculturelle des adultes. Les travaux de la Commission auront duré au total plus de deux ans (du 23 janvier 1980 au 28 février 1982), suscité la rédaction de 276 mémoires, entraîné la participation de plus de 5 000 personnes aux 20 journées régionales de consultation et impliqué un nombre considérable d'intervenants à ses audiences publiques.

Notre profession s'est manifestée auprès de la Commission de plusieurs façons mais plus particulièrement par la rédaction et le dépôt d'un mémoire, dont les membres de la Corporation ont déjà eu l'occasion de prendre connaissance, et par la participation de quelques uns de ses membres aux journées régionales de consultation de même qu'aux audiences publiques. Il faut croire

que cette participation n'a pas été vaine puisque le rapport final de la Commission fait largement écho au rôle joué par les bibliothèques et les bibliothécaires dans l'éducation des adultes.

Il pourrait être tentant de faire une lecture de ce rapport en se limitant aux pages qui traitent spécifiquement des bibliothèques mais ce ne serait pas rendre justice au rapport et à ses auteurs puisque c'est à l'ensemble de son contenu auquel devraient en principe s'intéresser les bibliothécaires. Cette façon de voir s'inscrit d'ailleurs dans la logique d'un des premiers principes défendus par la Corporation dans son mémoire, à savoir que la bibliothèque demeure un instrument privilégié d'éducation des adultes.

Le rapport de la Commission comprend donc six (6) parties toutes aussi fouillées et élaborées les unes que les autres. La première partie fournit quelques points de repères à caractère historique sur l'évolution de l'éducation des adultes. On y retrouve des pages très intéressantes sur les problèmes d'éducation depuis les années 1850 jusqu'à ces dernières années. Il y est entre autres question du rôle assumé par les bibliothèques privées à la fin du 19^e siècle et les bibliothèques publiques au début du 20^e siècle dans la formation sociale et culturelle des adultes. On y prend soin de faire certaines distinctions entre les bibliothèques de la communauté anglophone, plus développées et mieux organisées, et celles de la communauté francophone, plus artisanales et fermées aux influences extérieures. Dans un passé plus récent, le rapport fait également allusion au rôle d'animation que commencent à jouer les bibliothèques publiques en présentant des conférences pour intéresser le grand public au livre. Cette partie n'aurait cependant pas été complète si elle n'avait débouché sur le contexte des années 1980 et sur les tendances que semble vouloir prendre l'éducation des adultes, en particulier dans le sens d'une plus grande démocratisation.

La deuxième partie traite plus spécifiquement de la formation de base comme premier pas vers l'éducation permanente. On y défend l'idée qu'une société moderne doit garantir à tout adulte qui la compose le minimum de formation nécessaire pour acquérir les méthodes de travail et les cadres d'analyse lui permettant de maîtriser les modes d'apprentissage qui lui sont essentiels. C'est dans ce contexte que s'inscrivent en particulier les exigences d'une "mission" d'alphabétisation à laquelle les bibliothécaires, autant que les autres agents de formation, sont conviés.

La troisième partie, peut-être la plus originale et la plus intéressante, est consacrée aux inégalités d'accès à l'éducation des adultes. On y identifie des groupes cibles tels les jeunes chômeurs, les retraités ou les personnes handicapées qui, à cause de leurs conditions sociales, sont davantage touchés par ces inégalités. C'est pour corriger ces inégalités d'accès que la Commission recommande que l'on ouvre davantage non seulement l'école mais encore toutes les ressources à la collectivité. On trouve donc essentiel, entre autres, "de faire des bibliothèques, des lieux d'éducation des adultes en les rendant physiquement accessibles, bien sur, mais aussi en accentuant leur potentiel d'animation communautaire" (p. 265). Il est à noter que ce passage important sur les bibliothèques est accompagné de plusieurs recommandations qui, toutes, vont dans le sens d'une plus grande ouverture aux besoins de la collectivité et que les bibliothécaires ne devraient avoir aucune difficulté à appuyer.

Dans les quatrième et cinquième parties, la Commission traite de la nécessité de transformer l'image et les pratiques en matière d'éducation des adultes de façon à faciliter la réalisation d'objectifs de démocratisation et de déscolarisation. De plus, on y lance un appel à la participation sous des formes qui dépassent nettement la simple participation "consultative". Cette participation, les membres de la Commission la voient s'exercer de façon privilégiée dans le champ de la vie culturelle parce que davantage orientée vers l'épanouissement de la personne.

La sixième et dernière partie, légèrement plus aride mais non moins essentielle, aborde les problèmes d'organisation de l'éducation des adultes. Il y est question de gestion, de financement, de décentralisation, d'organismes à créer, de structures à établir et de communications à favoriser. Cette partie technique est également complétée par un programme d'action et un échéancier bien précis qui viennent concrétiser davantage les intentions de la Commission.

On peut penser que dans un contexte de restrictions budgétaires, au moment où l'on coupe des programmes plutôt que d'en implanter de nouveaux, les recommandations de la Commission sont susceptibles de ne pas dépasser le stade des vœux pieux et le rapport final destiné à rejoindre quelques uns de ses prédécesseurs sur une tablette de choix. Mais, comme le laissent entendre les membres de la Commission, il faudra peut-être compter davantage sur le dynamisme et la volonté de changement des principaux agents d'éducation des adultes pour voir l'essentiel des recommandations trouver leur application. Nous avons donc la conviction que les bibliothécaires qui prendront connaissance de ce rapport sauront y trouver amplement matière à alimenter leur réflexion personnelle et collective et pourront, le moment venu, adapter leur mode de fonctionnement aux besoins d'une clientèle en train de se définir.

Clément Tremblay

le 19 avril 1982

*Commission d'étude sur la formation des adultes.
Apprendre: une action volontaire et responsable.
Montréal, février 1982. 869 pages.*

COMITE MIXTE ABQ/QLA - ASTED - C.B.P.Q.
CONCERNANT LA POLITIQUE DU LIVRE
ET DE LA LECTURE

MANDAT

Préambule

Le comité mixte ABQ/QLA - ASTED - C.B.P.Q. concernant la politique du livre et de la lecture est formé en vue de permettre à la profession de connaître les implications pratiques de la loi 68*, d'en suivre l'évolution, d'y réagir et d'étudier toutes questions ayant trait à la politique du livre et de la lecture.

I. But

Exprimer le vécu de la profession quant à l'application de la Loi 68*, déterminer ses conséquences, et réfléchir sur le contenu d'une politique de la lecture.

II. Objectifs

1. Recueillir des données pertinentes quant aux problèmes rencontrés et aux avantages retirés suite à la Loi 68*.
2. Constituer un dossier reflétant la situation vécue dans les différents milieux soit, public, scolaire, collégial ou gouvernemental.
3. Suggérer les améliorations à la législation pour transmission par le Bureau aux instances gouvernementales appropriées.
4. Transmettre aux Bureaux respectifs des organismes représentés les résultats des travaux du comité.
5. Présenter un premier rapport dans les 12 mois suivants la constitution de ce comité.

B. COMPOSITION

Ce comité est formé des délégués de l'ABQ/QLA - ASTED - C.B.P.Q.

C. MEMBRES

ABQ/QLA : Anna Rovira, Ron Spivock
ASTED : Thérèse Boilard, Jean-Pierre Germain
C.B.P.Q. : Yves Ouimet, Michel Robert

D. PARTICULARITE

Ce comité fait suite au comité mixte ABQ/ALA - ASTED - C.B.P.Q. sur la politique du livre au Québec dissous en septembre 1981.

* Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre.

N.B. IMPORTANT: Toutes les personnes intéressées à la politique du livre et de la lecture sont instamment priées de communiquer le plus tôt possible avec le président du comité, monsieur Michel Robert:

Coordonnateur de la bibliothèque
Cégep de St-Jean-sur-Richelieu
Case postale 1018
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC J3B 7B1
(514) 347-5301 poste 333

COMITE DES RELATIONS PUBLIQUES

Publication de la liste des membres

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec publiera sa Liste des membres dans le cahier spécial que le Devoir consacrera aux bibliothèques à l'occasion de la 48e Conférence de l'IFLA, Montréal, 22 au 28 août 1982.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'informatique, véhicule ou témoin de l'information documentaire:

état de la question

par Gilles Chaput, animateur.

Un SUCCÈS cette journée d'information organisée conjointement par l'ASTED, l'ACSI et la CBPQ avec la collaboration de l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, le 2 avril 1982.

FÉCILITATIONS aux personnes responsables de l'organisation de cette activité: André Champagne, Gilles Chaput, Sylvie Delorme, Suzanne L'Heureux, Marc-André Ledoux, Yvette Henry-Rousseau.

Plus de 100 participants qui s'intéressaient à l'informatisation des systèmes documentaires.

Des OBJECTIFS atteints!

1er objectif: faire le point sur ce qui se fait au Québec en information documentaire.

9 conférenciers ont présenté leurs activités et leurs projets en tant que producteur, diffuseur et gestionnaire de l'information documentaire.

2e objectif: amorcer une réflexion collective sur la coordination de la production, de la diffusion et de la gestion de l'information documentaire au Québec.

Les participants harassés mais enchantés de leur journée ont à la fin de la journée exprimé deux souhaits:

1. Que les textes des conférences soient publiés et
2. Qu'un comité parapluie (formé de membres ASTED, ACSI, CBPQ, SLA, ABQ) soit créé pour favoriser l'échange d'information et la mise en commun d'expertise en informatique documentaire. Les intéressés pourront être regroupés en trois sous-comités:
 - 1) les banques de données bibliographiques
 - 2) les réseaux de bibliothèques et
 - 3) les micro-ordinateurs

- 10h00 INTRODUCTION ET PRESENTATION DES PARTICIPANTS
- 10h05 BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC. MARCEL FONTAINE.
 La Bibliothèque nationale du Québec "a créé et diffusé une banque de données bibliographiques conforme aux principes du C.B.U. et respectant les normes et usages internationaux et elle a opté pour l'acquisition du système DOBIS plutôt que pour un développement majeur du système actuel."
- 10h20 CENTRALE DES BIBLIOTHEQUES. ALAIN BOUCHER.
 "Plus la CB fait des fiches, plus elle en vend: 1964: 3 millions, 1982: 55 millions."
 Février 1981: Installation du progiciel documentaire MINISIS mis au point par le Centre de recherches pour le développement international à Ottawa sur un ordinateur Hewlett-Packard, série 3000, modèle III pour la gestion et l'exploitation de ses bases de données bibliographiques (Choix, Choix-Jeunesse, Périodex, etc.) et aussi ses bases de données administratives.
- 10h35 COMMISSION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DU TRAVAIL. SUZANNE L'HEUREUX.
 Construit une base de données avec le logiciel ISIS de l'Unesco monté sur le IBM 3081 de la Commission. 6700 documents répertoriés, les modules de saisie et de recherche sont opérationnels. Un programme de formation des usagers potentiels - 800 terminaux maintenant, d'ici peu 1000 - est en cours.
- 10h50 SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE. DIANE POIRIER.
 SOQUIJ sera le serveur québécois des banques de données à caractères juridiques.
 "La banque des lois devrait être disponible d'ici un an, celle des règlements d'ici deux ans. Quant à la jurisprudence et à la doctrine analysées par SOQUIJ, nous avons parlé de 1985 pour une banque couvrant une période de 20 ans de publication, mais notre intention est de la rendre disponible, au fur et à mesure de son élaboration, à plus court terme."
- 11h05 INFORMATECH. MARC-ANDRE LEDOUX.
 Informatech est depuis avril 1981 un organisme uniquement québécois, il relève du Ministère des Communications et on lui a attribué un nouveau mandat. Il s'est porté acquéreur du logiciel Questel (anciennement Mistral). Informatech commercialisera au Canada, à partir de mai 1982, les banques diffusées par le serveur national français télé-systèmes.
- 11h20 PERIODE DE QUESTIONS

- 13h45 UTLAS. JACK CAIN.
 "Le CATSS (Catalogue Support System) constitue le coeur des opérations et des produits...UTLAS offre deux méthodes de conversion rétrospectives de données en forme lisible par machine: les CATSSERVICES et le REFCATSS." L'amélioration du temps de réponse a nécessité l'installation d'un autre ordinateur Sigma 9. Un troisième ordinateur Honeywell Level 66 est en place pour les produits. UTLAS deviendra cette année "une entreprise de service dotée de sa propre structure."
- 14h00 SIGIRD. JEAN-PIERRE COTE.
 L'Université du Québec à Montréal a développé un système intégré de gestion pour ses bibliothèques. Les modules de catalogage (mini-Marc), de repérage et d'acquisition sont opérationnels. Le module de prêt est prévu pour août '82 et celui des périodiques pour septembre '83. La mise-en-marché du système sera possible à l'été '82.
- 14h15 BANQUE DE TERMINOLOGIE DU QUEBEC. GUY DIONNE.
 "A l'intérieur du mandat de l'Office de la langue française tel que défini par la Charte de la langue française, la Banque de terminologie du Québec doit fournir des terminologies de qualité dans le but de faciliter la francisation des entreprises." La BTQ a 5 fichiers ordiolingués regroupés en deux ensembles: TERMINOQ1 et TERMINOQ2. Entrée des données et interrogation interactives. Utilisation du progiciel STAIRS. 1,000,000 de fiches déjà!
- 14h30 TELIDON. JEAN-YVES FORTIN.
 TELIDON sera l'interface entre l'utilisateur et les banques de données bibliographiques. TELIDON c'est une norme qui facilite l'accès aux banques de données, aux bibliothèques et à l'information. L'utilisateur aura-t-il toujours besoin du bibliothécaire?
- 14h45 PERIODE DE QUESTION - PAUSE-CAFE
- 15h30 AVENIR DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE

Voici quelques réflexions émises lors de cette période d'animation. Les participants ont reçu beaucoup d'information sur l'informatisation des systèmes documentaires québécois et ils ont été à même de constater un manque de coordination évident. On s'étonne qu'étant des spécialistes de l'information aucun mécanisme ne permette un échange suivi sur l'évolution de l'informatique documentaire. Est-ce que l'on fait des réseaux pour les bibliothécaires ou pour les usagers? Combien coûte chacun des systèmes? Quel pourcentage de vos impôts personnel va à chaque système? Le rôle de nos associations est-il trop effacé face à la coordination entre systèmes?

Nous remercions les organismes et les conférenciers qui ont bien voulu présenter un exposé sur leurs activités, leurs projets et leur mission en information documentaire.

Les textes des exposés seront bientôt disponibles.

L'UTILISATION DES MICROORDINATEURS

DANS LES BIBLIOTHEQUES

12 mars 1982

La journée de formation professionnelle du 12 mars dernier tenue à l'Université de Montréal s'est avérée un réel succès; en effet, une centaine de participants s'étaient déplacés afin d'obtenir de l'information pratique sur ce sujet à la fine pointe de la technologie.

Le microordinateur est en effet la voie de l'avenir pour les petits centres de documentation et pour certains services de bibliothèques de moyenne importance. Ses capacités de traitement et de stockage de l'information ainsi que son coût raisonnable en font un outil intéressant pour l'organisation et la gestion de petits services. De plus, un des grands avantages du microordinateur est qu'il soit autonome: on n'a qu'à le brancher sur le courant électrique et le tour est joué!

L'unité de traitement du microordinateur, le microprocesseur, en constitue l'unité centrale. Cependant, il faut ajouter d'autres éléments à ce "cerveau" pour qu'il puisse y avoir communication avec l'homme. On y ajoutera donc un clavier afin de pouvoir entrer des données et interroger l'information emmagasinée, un système d'enregistrement magnétique, de la mémoire électronique, ainsi que des moyens de sortie appropriés (écran, imprimante ou haut-parleur).

Tous les ordinateurs, qu'ils se classent parmi les gros, les minis ou les micros, possèdent les mêmes caractéristiques. Les microordinateurs possèdent cependant, par définition, des limites et des contraintes liées à leur format. La mémoire centrale, par exemple, n'absorbe environ que 64,000 caractères généralement. Il faut donc augmenter sa capacité de stockage par des mémoires auxiliaires qui se présentent sous forme de disquettes souples pouvant contenir jusqu'à 200,000 caractères chacune. En plus de sa capacité limitée, les contraintes les plus importantes du microordinateur sont sa vitesse réduite de traitement ainsi qu'une certaine limitation au niveau de la précision des opérations mathématiques.

Par contre, plusieurs avantages rendent le microordinateur attirant aux yeux de plusieurs administrateurs de bibliothèques. Son prix modique, son insensibilité relative à l'environnement, la gamme étendue de logiciels performants offerts actuellement sur le marché et ce, en langage interactif (BASIC le plus souvent), des périphériques assez performants, un entretien facile ainsi qu'une faible consommation d'énergie constituent des atouts précieux en faveur du microordinateur lorsqu'une décision d'achat doit être prise.

C'est en résumé ce que nous ont appris Messieurs Yves Leclerc, collaborateur spécial à la Presse et, de façon encore plus détaillée et concrète, Maurice Auger, responsable du bureau de recherche et de développement à l'Université du Québec à Trois-Rivières et expert par intérêt personnel dans le domaine de l'informatique. Des démonstrations pratiques présentées par Jean-Jacques Chailloux ont clôturé cette journée des plus intéressantes.

Louise Pelletier, bibl. prof.



1982



réseaux

48e conférence générale de l'IFLA - Montréal
22-28 août 1982
Fédération internationale des associations
de bibliothécaires et des bibliothèques

networks

48th IFLA General Conference - Montréal
August 22-28, 1982
International Federation of Library
Associations and Institutions

COMMUNIQUE

48e Conférence générale de l'IFLA, Montréal, 22-28 août 1982

La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) tiendra sa 48e Conférence générale à Montréal, du 22 au 28 août 1982. Les bibliothécaires et autres spécialistes de l'information du Québec, par le biais de leur association, ASTED, ont l'honneur d'en être les hôtes.

L'organisation de cette conférence, qui a débuté il y aura bientôt trois ans, s'accélère à l'approche de cet événement d'envergure internationale. Le Comité d'organisation se prépare à recevoir quelque 1500 délégués et participants de plus de cent pays. Pour ce faire, il s'est doté d'une importante structure d'organisation composée de comités, de sous-comités et de groupes de travail, regroupant plus d'une centaine de personnes qui travaillent à assurer le plein succès de la conférence.

A moins de six mois de l'ouverture de la conférence, le Comité d'organisation compte déjà un nombre imposant de réalisations. Les sous-comités du financement, du programme, de l'exposition, des publications, de l'information et de la publicité, et du déroulement travaillent en étroite collaboration sous la coordination du Comité d'organisation et de son président, M. Onil Dupuis.

Le financement de la conférence est actuellement assuré aux deux-tiers, soit par des subventions directes des deux paliers de gouvernement (fédéral et provincial), soit par des subventions sous forme de services offerts par des organismes publics et privés, soit par des commandites. L'autre tiers du budget comprend les revenus qui seront générés par l'exposition et l'inscription des délégués.

Le programme des séances plénières de la conférence et une liste de conférenciers éminents ont été élaborés par le Sous-comité du programme, autour des divers aspects du thème retenu: "Les réseaux". Ce programme, qui a reçu l'approbation du Bureau professionnel de l'IFLA, devrait susciter l'intérêt de tous les spécialistes qui travaillent à assurer la communication et la transmission de l'information par ces moyens efficaces que constituent les réseaux.



Le Sous-comité de l'exposition a déjà confirmé la participation de la presque totalité des quatre-vingt-troize exposants possibles, à la suite d'une active campagne de promotion et d'une large diffusion de la brochure de l'exposition. Le sous-comité a recherché des exposants dont les services ou les produits se rapportent plus spécifiquement aux réseaux, le thème de la conférence.

Une importante campagne de promotion, sous la responsabilité du Sous-comité de l'information et de la publicité, vise à diffuser les informations nécessaires aux participants possibles à travers le monde. Pour ce faire, on utilise plusieurs moyens: présence à divers congrès de bibliothécaires (IFLA, associations canadiennes et américaines), distribution de dépliants d'information, rédaction d'articles de communiqués de presse et de discours, préparation et diffusion du programme de la conférence, et conférences de presse avant et pendant la conférence. En plus, ce sous-comité a initié un projet spécial de publications qui implique cinq revues spécialisées et un quotidien de Montréal. Il a en outre élaboré une stratégie spéciale de promotion à l'intention des pays de langue espagnole.

Le Sous-comité des publications a la responsabilité de la publication de tous les documents nécessaires à l'organisation et à la tenue de la conférence. En plus d'assurer l'impression, entre autres, des dépliants d'information et des programmes préliminaire et officiel, ce sous-comité coordonnera l'impression et la diffusion des textes des conférenciers.

Le Sous-comité du déroulement, par le biais de ses divers groupes de travail, planifie le déroulement même de la conférence: accueil et hébergement, locaux, activités sociales et culturelles, visites et excursions, interprétation, etc. On prévoit quelques réceptions et concerts et des visites professionnelles et touristiques, de même qu'un programme pour les personnes accompagnant les délégués et des excursions pré et post-conférence. L'interprétation sera disponible dans les cinq langues de la conférence (français, anglais, allemand, russe et espagnol) lors des séances plénières, d'ouverture et de clôture, et de quelques autres réunions encore à déterminer.

Le programme préliminaire de la conférence est maintenant disponible et sera expédié à quelques milliers d'individus, d'associations et d'institutions à travers le monde. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à M. Onil Dupuis, président du Comité d'organisation à (514) 288-8524, ou à M. Denis Rousseau, président du Sous-comité de l'information et de la publicité à (514) 873-2997.

Montréal,
16 mars 1982.

Jusqu'à maintenant, la participation des personnes handicapées à la vie sociale et culturelle a été plutôt restreinte. De multiples raisons peuvent expliquer cet état de fait. Il demeure que toutes sont reliées au fait que les personnes handicapées constituent une minorité sociale qui, historiquement, a été tenue en marge de notre société.

Depuis 1978, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec reconnaît aux personnes handicapées les mêmes droits qu'à l'ensemble des citoyens. Oui, mais... Malgré l'acceptation de ces grands principes, force nous est de constater que les personnes handicapées continuent d'avoir à affronter de sérieux obstacles à leur intégration à la société.

Ces obstacles se retrouvent à tous les niveaux -attitudes et préjugés du public, intolérance face aux différences- et dans tous les milieux -le milieu des bibliothèques n'en est malheureusement pas exclu.

Aussi, afin de sensibiliser les bibliothécaires aux problèmes d'accès à l'information pour les personnes handicapées, la section des bibliothèques de collèges et de recherche de l'ABQ organisait, le 16 février dernier, une réunion dont le thème était: "Les bibliothèques et les personnes handicapées" et dont les conférenciers invités étaient: Ann Kerby, adjointe au directeur du service aux étudiants et coordonnatrice du service aux handicapés à l'Université Concordia; Jimmy Dubois, coordonnateur, à Concordia, du centre d'information sur les handicapés; et Sharon Pison, bibliothécaire à La Magnétothèque.

Il en est ressorti que la non-utilisation de la bibliothèque par les personnes handicapées relève d'abord et avant tout d'une question d'accessibilité, d'attitude et de service. En effet, on ne peut songer à desservir une personne si elle ne peut d'abord franchir la porte! A ce titre, Mme Kerby soulignait que depuis 1978 tous les édifices subventionnés par le gouvernement du Québec doivent être accessibles à tous et qu'à cet effet, un programme de subvention a été mis sur pied afin d'aider les responsables de ces édifices à apporter les modifications nécessaires.

Une fois à l'intérieur de la bibliothèque, les personnes handicapées doivent souvent affronter l'attitude peu "chaleureuse" du personnel: l'embarras, la gêne, etc. sont généralement les raisons derrière une apparente indifférence. Une meilleure connaissance des personnes handicapées et -pourquoi pas?- l'embauche d'une personne handicapée permettraient de dissiper plusieurs préjugés généralement non fondés.

Une des causes majeures pour laquelle les personnes handicapées ne fréquentent pas la bibliothèque est que, pour la grande majorité, aucun service ne leur est offert. Jimmy Dubois, lui-même handicapé, releva plusieurs points qui contribuaient à transformer ses visites à la bibliothèque en des expéditions dignes des plus grands aventuriers: fichiers, étagères, tables de travail trop hauts pour les personnes en chaise roulante; inaccessibilité des documents imprimés pour les personnes ayant un handicap visuel, fautes d'aides techniques nécessaires à la lecture, etc. Ajoutons à cela le nombre d'informations que l'on peu obtenir en téléphonant à la bibliothèque et que les personnes sourdes ou ayant des problèmes d'expression ou d'élocution ne peuvent obtenir aussi facilement.

Il est évident que toutes les bibliothèques ne seront pas équipées de fond en comble et toutes les bibliothèques n'ont pas besoin de l'être. Mais toutes devraient être en mesure d'offrir un minimum de services, ne serait-ce que d'informer les personnes handicapées des différents services offerts par d'autres organismes.

Un de ces organismes est La Magnétothèque générale pour les aveugles du Québec. Organisme sans but lucratif, La Magnétothèque a été fondée à la demande d'étudiants et de professionnels handicapés qui avaient besoin de livres -sur un autre support que l'imprimé- pour poursuivre leurs études ou leur carrière. La Magnétothèque offre aux handicapés de l'imprimé les services: enregistrement des nouveaux livres répondant aux besoins spécifiques des étudiants et professionnels; enregistrement d'un magazine-cassette mensuel regroupant des articles de tout genre parus dans différentes revues québécoises.

1 500 personnes handicapées au Québec utilisent déjà les services de la Magnétothèque. Cependant, selon les derniers chiffres acceptés par le ministère des Affaires sociales, 225 000 personnes au Québec pourraient y être éligibles. Pour ce faire, il faut d'abord qu'elles soient au courant de ce service. Campagnes de sensibilisation à travers les médias, participation à différents congrès, conférences prononcées devant différents groupes de professionnels, etc., sont autant de moyens mis de l'avant par La Magnétothèque pour faire connaître ses services.

Mais il appartient également aux bibliothécaires, dans leur milieu respectif, d'entreprendre des actions concrètes afin de mieux connaître TOUTE la communauté qu'ils doivent desservir. Ils seront alors en mesure d'évaluer de manière adéquate les besoins des différents groupes composant cette communauté et, par conséquent, de mettre en place les mécanismes nécessaires à combler ces besoins.

Il reste donc beaucoup à faire. L'intégration complète des personnes handicapées n'est peut-être pas pour demain mais un fait demeure, les bibliothécaires ont, de part leurs fonctions, un rôle important à jouer dans cette intégration.

Sharon Pison, bibl. prof.
La Magnétothèque

iNET DISCUSSED AT SLA MEETING

On Friday, April 2, 1982 the Special Libraries Association, Eastern Canada Chapter, hosted a breakfast meeting at the Montreal Sheraton Centre. The speaker for this occasion was Cynthia Durance, Director, Office for Network Development, National Library of Canada. Her topic was iNet (the Intelligent Network), a trial project which will be testing new technological innovations which should enable systems with different hardware and software to interconnect. The results of this trial promise to be of great interest to all those involved in the access and dissemination of information.

iNet will be using newly developed ISO and CCITT systems interconnection protocols for the trial. There will be 150 alphanumeric and 250 alphageometric terminals utilized in the project and these will be located all across Canada. The terminal users will be connected to information providers through the iNet gateway. The gateway performs a variety of functions including user authentication, provision of several network directories and systems management.

The databases available will originate from many sources, i.e. commercial vendors such as Infoglobe, Infomart, I.P. Sharp, QL Systems, Informatech, etc.; Common Interest Groups made up of participants in the trial who may also be information providers, e.g. Royal Bank, Radio Canada, A.E. Lepage; of particular interest to the library community the Bibliographic Interest Group which consists of the National Library of Canada, CISTI, Université du Québec, Carleton University, University of Guelph and University of Waterloo. There will also be terminals in libraries of some of the Common Interest Group participants.

Two projects are mandatory for all the members of the Bibliographic Interest Group. These are: 1) systems interface with the iNet gateway and 2) production of directories to support access the their system by other users. Other projects which will be undertaken involve derivation of cataloguing records, electronic messaging for interlibrary loans, creation of videotex databases, use of the information providers' databases for information retrieval and prototype bibliographic file transfer. It was encouraging to hear that there has been great cooperation among the members of the Bibliographic Interest Group.

The iNet trial will be operational from July 1982 through August 1983. The National Library and CISTI hope to demonstrate iNet at the IFLA meeting to be held in Montreal in August 1982.

More complete information on iNet can be obtained by writing for the "Canadian Network Papers", numbers 1 and 2, which are available free of charge from: National Library of Canada, Publication Office, 395 Wellington Street, Ottawa, Ontario K1A 0N4.

Lee Harris

DOSSIERS ET NOUVELLES

The McGill University Graduate School of Library Science — **1982 Summer Courses:**

Ecole supérieure de bibliothéconomie de l'université McGill — **Cours d'été 1982**

Part II JULY 5 – JULY 22, 1982 COMMUNICATION MEDIA AND THE LIBRARY (405- 652T)

Open to Library School graduates and students.

Language of Instruction: English

Instructor:

Eleanor Blum, Ph.D. (Ill.), B.L.S. (Columbia)

The purpose of this course is to assist librarians in appraising and evaluating the sources from which they obtain "information" — broadly defined here to include the frequently overlapping categories of news, entertainment, knowledge and culture.

To accomplish this we will discuss the technological, economic, political and cultural factors which affect for better or worse the production of the various media.

The course will follow a chronological order, beginning with oral communication in the ancient world and continuing with the invention of the alphabet and writing; the manuscript; and the print and electronic media, which will take up the greater part of the time.

Classes meet Mondays through Thursdays, 9:30 a.m. — 12:30 p.m.

Fees per course:

\$57.00 for Canadians and landed immigrants —
\$435.00 for non-Canadians.

Dormitory accommodation is available on the McGill Campus.

Please ask for details.

For further information and registration forms, please write or telephone:

Graduate School of Library Science
McGill University
3459 McTavish Street
Montreal, Quebec H3A 1Y1
(514) 392-5947

Deuxième partie 5 – 22 JUILLET 1982 COMMUNICATION (Les mass-media au service des bibliothèques) (405-652T)

Cours offert aux étudiants des 3 cycles en bibliothéconomie.

Langue d'enseignement: anglais. Chargé de cours:

Eleanor Blum, Ph.D (Ill.), B.L.S. (Columbia)

Ce cours vise à faciliter l'évaluation, par les bibliothécaires, des sources d'information mises à leur disposition, l'information désignant ici les domaines souvent interpénétrés de l'actualité, des loisirs, de la connaissance et de la culture.

Le cours examine donc les facteurs technologiques, économiques, politiques et culturels qui ont un effet favorable ou défavorable sur la production des divers mass-media.

Selon une démarche chronologique, le cours porte successivement sur les communications orales dans le monde antique, l'invention de l'alphabet et de l'écriture, le manuscrit, l'imprimé et les média électroniques, auxquels la majeure partie du temps sera consacrée.

Horaire:

du lundi au jeudi, de 9h30 à midi trente.

Frais de scolarité, par cours:

Citoyens canadiens et résidents permanents: 57 \$ —
Etrangers: 435 \$

Hébergement disponible sur le campus.

Renseignements complémentaires sur demande.

Renseignements supplémentaires et obtention des formulaires d'inscription:

École supérieure de bibliothéconomie
Université McGill
3459, rue McTavish
Montréal (Québec) H3A 1Y1
(514) 392-5947

C O M M U N I Q U E D E P R E S S E

Cours d'éducation continue

L'Ecole offrira du 24 au 29 mai 1982 un cours sur mesure (BLT 6411 - Automatisation des services documentaires) aux professeurs de techniques de la documentation en vue de les préparer à enseigner le nouveau cours "Systèmes documentaires automatisés" (393.00).

Nouvelles du corps professoral

Le Conseil de l'Université a promu madame Paule Rolland-Thomas au rang de professeur titulaire à compter du 1er juin 1982.

Dans le cadre d'un projet subventionné par l'A.C.D.I., Mesdames Yvette Henry-Rousseau et Suzanne Bertrand-Gastaldy ont effectué une mission de cinq semaines à l'EBAD (Ecole de bibliothécaires, archivistes et documentalistes) de Dakar, en février-mars. Elles ont participé à l'enseignement du premier cycle, à la planification du programme de deuxième cycle qui doit entrer en vigueur dès l'automne 1982 et eu de nombreuses et fructueuses rencontres avec des enseignants et des professionnels de la documentation.

Un professeur d'archivistique de l'EBAD, monsieur Ousmane Sané, séjourne actuellement à l'Ecole de bibliothéconomie et visite plusieurs services d'archives et de bibliothèques.

M. Réjean Savard a présenté, le 23 avril, une conférence intitulée: "L'enseignement de l'audiovisuel dans les programmes d'information documentaire: l'expérience nord-américaine", à l'occasion des troisièmes journées d'études de l'Association internationale des écoles des sciences de l'information (sous l'égide de l'AUPELF).

M. Marcel Lajeunesse a également participé à ces journées d'études, à titre de secrétaire de l'Association.

Journée sur l'archivistique

Le 15 avril, l'Ecole a organisé une journée sur le thème: "A la découverte de l'archivistique". Il s'agissait de réfléchir à l'évolution et à l'enseignement de cette discipline. Parmi les conférenciers, on notait: Jean-Yves Rousseau, adjoint au directeur, Service des archives, Université de Montréal; Monique Larouche-McClemens, chef, gestion des documents, Téléglobe; Jacques Boucher, secrétaire général, Université de Montréal; Jacques Ducharme, conservateur adjoint, Archives nationales du Québec; Maryse Odessa, archiviste à l'Institut Armand-Frappier ainsi que plusieurs professeurs et étudiants.

AVIS AUX ANCIENS MEMBRES

Conditions d'admission

Depuis le 12 mai 1982 les modifications aux règlements d'admission adoptées en Assemblée générale en mai 1981 sont en vigueur.

C'est-à-dire qu'un ancien membre qui désire de nouveau devenir membre de la Corporation doit remplir les conditions suivantes:

- a) acquitter les frais de réinscription au registre au montant de vingt-cinq dollars, et
- b) payer la cotisation annuelle.
(art. 22 - Règlements concernant les membres)

Il/Elle n'a donc plus à satisfaire aux exigences de scolarité et son dossier n'est plus transmis au comité d'Admission, ces conditions ne s'appliquant désormais qu'aux nouveaux membres.

Le directeur général



Colette Rivet, bibl. prof.

Jean Bouthillette nous écrit

Au mois de juin dernier, je prenais un congé sans solde du Centre des médias du Cégep de Ste-Foy pour un poste d'expert en documentation au "Centre de perfectionnement professionnel et technique du Bureau International du Travail" à Turin, Italie. Depuis ce temps, responsable de la documentation pour cet organisme, j'ai pour mission d'automatiser et de revivifier leurs services documentaires. Ayant réussi à y faire entrer le système MINISIS et l'ordinateur qui le supporte, nous veillons maintenant à l'utiliser au maximum pour le traitement des nouveaux documents venant remplacer les collections détruites par le feu en octobre dernier.

NDLR: Bon séjour! Jean. Merci de nous avoir donné de tes nouvelles.

TRIBUNE LIBRE

FORMATION EN EDUCATION ET BIBLIOTHECONOMIE

J'aimerais répondre à l'article de Mme Danièle Baillargeon sur la formation du premier cycle en éducation chez les gradués de l'École de bibliothéconomie. Il devrait être question de la formation en éducation comme complémentarité pour exercer la profession de bibliothécaire scolaire ou autre. Je crois en une intervention de type pédagogique en bibliothéconomie dans l'initiation à la bibliothèque dans toutes les catégories de bibliothèque en passant par la municipale et la spécialisée. Le pédagogue bibliothécaire saura trouver la formulation nécessaire pour introniser l'utilisateur à son monde de la documentation. Mais Mme Baillargeon semble s'attarder aux côtés scolaire et académique de la profession.

C'est le débouché principal du bibliothécaire ayant une formation en éducation si on lui laisse pleinement jouer son rôle de spécialiste du curriculum documentaire et d'animateur pédagogique de la bibliothèque. C'est la personne privilégiée pour parler le même langage que les autres intervenants en éducation, c'est également celle qui pourra développer une bibliothèque dans son rôle de soutien à l'enseignement. Sa formation l'amène à développer une technologie éducative qui rejoindra ses usagers par une meilleure utilisation des ressources documentaires ou autres, une initiation aux techniques de recherche, et une exploration de la littérature... Ce rôle nécessite réellement une formation en éducation, et si possible en technologie éducative. Mais pourra-t-il être réellement joué alors que le bibliothécaire semble être considéré comme un commis de luxe ou un intervenant qui ne justifie plus son rôle, et qu'on réaffecte à d'autres tâches où une formation et une expérience en éducation sont plus que nécessaires, puisqu'il faut s'occuper de dossiers pédagogiques qui nécessitent plus qu'une connaissance élémentaire de la pédagogie qu'une formation théorique peut apporter. Il faudrait plutôt revaloriser le rôle de bibliothécaire scolaire avec une formation en éducation et si possible une maîtrise orientée vers la bibliothéconomie scolaire comme l'Université de Toronto l'a mise à son programme en collaboration avec la faculté des sciences de l'éducation.

Mais le problème semble être plutôt quelle place donne-t-on au bibliothécaire scolaire dans le futur? Bien petite me semble-t-il puisque malgré l'implantation du Guide de littérature Jeunesse avec le programme-cadre à l'élémentaire, il semble y avoir diminution des bibliothécaires responsables de ce secteur. Du côté des écoles secondaires les mises en disponibilité et les fermetures de postes semblent augmenter malgré le rôle de technologue de soutien qu'aurait à jouer le bibliothécaire. Les C.E.G.E.P. semblent éprouver également des problèmes à utiliser les spécialistes en sciences de l'information.

Il semble qu'une formation en éducation et surtout en technologie éducative pourrait aider le bibliothécaire, mais le système d'éducation veut-il de cet intervenant. Il me semble que même historiquement, il semble rejeté et pas prêt à jouer pleinement son rôle de soutien et de professionnel intervenant en pédagogie documentaire. Le recyclage peut exister, la formation initiale également, mais le besoin, il faut en douter.

Yves Paul Fortin, bibl. prof.